# CONTRAT D'ENGAGEMENT DE LEGUMES - SAISON 2022-2023 AMAP DES HAUTS DE BELLEVILLE - MJC DES HAUTS DE BELLEVILLE, 45 rue du Borrégo, 75020 Paris.

Ce contrat est organisé par l'Amap des Hauts de Belleville, à ce titre régi par les statuts de l'association et son règlement intérieur.

Entre **Jérome Tossou, Récoltes et Semailles**, dit maraîcher partenaire, Impasse de la Châtaigneraie, 95350, Piscop

et l'adhérent partenaire. Prénom, Nom :

### Adresse postale:

#### Téléphone :

#### Adresse courriel:

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis à savoir :

## • Engagements de l'adhérent :

- o Préfinancer la production en payant l'abonnement d'avance par chèque à l'ordre de Récoltes et Semailles. Les chèques seront retirés en début de mois. Un fractionnement des règlements est possible.
- o Apporter leur aide au fonctionnement de l'association en assurant **obligatoirement au moins 2 permanences de partage de légumes** par adhérent.
- o Accepter l'inscription sur une liste de diffusion pour recevoir périodiquement les informations de l'activité AMAP et sur le site Socleo pour l'inscription aux permanences (onglet « permanences »). Vous recevrez les liens après votre inscription
- o Venir chercher sa récolte (ou déléguer quelqu'un), gérer ses absences (vacances...), aucun remboursement ne sera effectué.
- o L'adhérent gère ses absences, en proposant son panier à des personnes de son entourage. Il peut aussi rédiger un message à <u>interet-amaphdb@lists.riseup.net</u>, liste de personnes en attente d'inscription, qui peuvent être intéressés par un achat ponctuel.
- o Se rendre au moins une fois sur la ferme pendant la saison d'engagement.
- o Je compte me rendre à la ferme pour une aide ponctuelle (engagement moral et non obligatoire).
- o Participer aux réunions d'organisation (AG notamment).
- o Manifester sa solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche biologique et contribuer à faire vivre des exploitations respectueuses de l'environnement.

## Engagement du maraîcher partenaire :

- Livrer chaque semaine des produits diversifiés de qualité, frais et de saison, de sa ferme.
- Être présent aux partages de légumes, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancement des cultures, et accueillir les adhérent es sur sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation du prix, la provenance des produits et les méthodes de production.
- Conduite de culture : l'exploitation est certifiée biologique.
- Engagements communs:
- Les adhérent·e·s prendront en compte le partage des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et recevront leur juste part de récolte de la saison. Les partenaires s'engagent également à faire part au Conseil d'Animation des soucis rencontrés.

## Abonnement :

Il se compte par panier hebdomadaire de légumes de 5 à 8 variétés différentes, du / /2022 au 26/04/2023 pour semaines, (interruptions la 2e semaine des vacances de Février, une semaine aux vacances de printemps, ainsi que les deux dernières semaines de décembre). Les adhérents réservent en début de saison un panier à 9€ ou 18€ et s'engagent pour toute la saison.

Panier	Prix	Prix total	1 échéance	2 éch.
1 Panier	18€			
½ Panier	9€			

# Bordereau d'échelonnement des paiements (Chèques à Récoltes et Semailles) :

Émetteur	Banque	N° des chèques	Montant	Mois d'encaissement
				janvier
				mars

Paris, le:

Signature adhérent :

Signature maraîcher :